

REVISION DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

Arrêt du projet de SCOT

BILAN DE LA CONCERTATION

Approuvé et arrêté par le Comité syndical
le 26 Septembre 2023

Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon

SOMMAIRE

AVANT PROPOS

INTRODUCTION

1. LA CONCERTATION DU PROJET AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE

- 1.1. Impliquer les élus locaux
- 1.2. Informer les habitants et associer le grand public
- 1.3. Impliquer les associations et autres personnes concernées
- 1.4. Consulter les personnes publiques à associer

2. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

- 2.1. Le site internet
- 2.2. La mise à disposition de registres de concertation et des documents relatifs au schéma
- 2.3. Les médias
- 2.4. Les bulletins d'information
- 2.5. Les collectivités locales, de précieux relais

3. EVALUATION DE LA CONCERTATION

- 3.1. Synthèse des actions réalisées
- 3.2. Avancées, limites et bilan de la concertation

ANNEXES

AVANT PROPOS

Le SCOT en vigueur a été approuvé le 13 Novembre 2013. Il a fait l'objet d'une modification entérinée le 7 Juillet 2016. Annulé pour un motif de forme par le Tribunal Administratif le 21 Décembre 2016, il a été remis en vigueur par décision de la Cour d'appel de Marseille le 26 Septembre 2017, cette dernière ayant annulé le jugement du Tribunal administratif rendu 9 mois plus tôt.

La révision du SCOT a été prescrite par délibération du Comité syndical le 6 Novembre 2017.

Conformément au Code de l'Urbanisme, un bilan du SCOT en vigueur a été effectué et validé par délibération du 17 Octobre 2019. Les élus ont maintenu et confirmé la nécessité de poursuivre la révision du schéma lancée deux ans plus tôt.

Tout au long de sa révision, le SCOT Plaine du Roussillon a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire : les habitants, les personnes publiques associées telles que définies dans le Code de l'Urbanisme, les organismes ayant demandé à être consultés, les collectivités du périmètre, ...

Le Syndicat mixte maître d'ouvrage du SCOT remercie toutes les personnes qui ont participé et apporté leur contribution aux travaux réalisés depuis 2017.

Le présent document propose une synthèse générale de la concertation pour la révision du SCOT Plaine du Roussillon qui s'est déroulée de Novembre 2017 à Septembre 2023. Il s'attache à montrer la diversité des rencontres proposées avec les différents publics et le souci de développer le mieux possible leur association tout au long de la procédure de révision.

Le présent bilan de la concertation a été soumis à l'avis du Comité syndical qui l'a approuvé et arrêté avant d'arrêter le projet de révision du SCOT Plaine du Roussillon en séance du 26 Septembre 2023.

INTRODUCTION

Issu de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 Décembre 2000 qui fixe le cadre législatif de l'aménagement du territoire, le SCOT est un document d'aménagement et de planification qui s'applique à une échelle supra-communale.

→ Un guide pour tous pour un projet de territoire

Le SCOT s'intéresse à une échelle de réflexion qui temporellement et spatialement peut se distancier de la réalité du citoyen « lambda ». Toute l'importance de la concertation est de rapprocher de cette approche globale et stratégique du SCOT les élus locaux, les divers partenaires et en particulier les habitants, les associations et autres personnes concernées.

Le parti pris du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon a été d'informer et d'inviter un maximum de personnes à participer à la construction du second SCOT pour les quinze prochaines années.

Au travers de ses différents supports de communication, le Syndicat mixte s'est attaché à expliquer le rôle du SCOT en ce qu'il définit une politique d'aménagement et d'urbanisme qui met en cohérence l'ensemble des politiques du territoire, en matière d'habitat, d'environnement, d'économie ou de déplacements.

L'autre volet de cette concertation est celui qui associe tous les partenaires du Syndicat mixte (partenaires institutionnels, personnes publiques associées et consultées, ...) qui ont participé activement à l'élaboration du SCOT.

→ Le cadre juridique

La concertation fait partie intégrante du processus d'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale. Elle est inscrite dans la loi SRU du 13 Décembre 2000 qui l'a rendue obligatoire dans un souci de clarté et de démocratie des politiques publiques d'urbanisme, mais également dans l'optique de permettre une meilleure adhésion des SCOT aux enjeux de société actuels dans une perspective de développement durable.

Elle fait partie intégrante du processus d'élaboration et de révision des SCOT. Les articles L.103-1 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme précisent les dispositions relatives à la concertation, et notamment qu'à l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan. Conformément au Code de l'Urbanisme, les élus ont défini par délibération du 6 Novembre 2017 les modalités de concertation suivantes :

- **« Au démarrage des études :**

Organisation d'une conférence de presse pour informer le public de la démarche.

- **Durant la procédure de révision jusqu'à l'arrêt du projet :**

- *Mise à disposition du public d'un registre de recueil d'observations au siège du Syndicat mixte et au siège des EPCI membres du Syndicat mixte ;*
- *Mise à disposition pour consultation au siège du Syndicat Mixte des documents afférents aux études du SCOT et du porter à connaissance de l'Etat en la matière ;*
- *Mise à disposition pour consultation au siège des EPCI membres des documents afférents aux études du SCOT ;*
- *Mise à jour régulière du site internet sur la procédure de révision et sur la réalisation des études ;*
- *Réalisation à l'attention du public de documents d'information présentant une synthèse du processus de révision du schéma et des modalités de concertation mises en œuvre. Ces publications seront disponibles dans tous les EPCI du périmètre SCOT, au siège du Syndicat mixte et sur le site internet de ce dernier ;*
- *Organisation de réunions publiques. Les comptes rendus seront disponibles sur le site internet du Syndicat mixte »*

Afin d'informer la population du lancement des études du SCOT et des moyens de concertation mis en œuvre par le Syndicat, cette délibération a :

- été adressée à toutes les communes et EPCI membres du SCOT pour affichage (courrier du 20 Novembre 2017)
- été publiée sur le Site internet du SCOT (mise en ligne le 17 Novembre 2017)
- été affichée sur le tableau d'affichage du Syndicat (affichage du 17 Novembre 2017)
- fait l'objet d'un avis d'information dans la presse (parution au journal l'Indépendant du 30 Novembre 2017)

Elle a aussi été communiquée le 20 Novembre 2017 aux personnes publiques associées et organismes à informer mentionnés dans le Code de d'Urbanisme.

Tous les moyens mentionnés dans la délibération ont été effectivement mis en œuvre (rf. 3.1 Synthèse des actions réalisées) afin de permettre aux habitants de recevoir une information régulière sur l'avancement des travaux et d'y contribuer en faisant part de leurs observations.

NB : délibération de prescription du 6 Novembre 2017 et avis d'information dans la presse du 30 Novembre 2017 disponibles en annexe (Pièces n°1 et 2)

1. LA CONCERTATION DU PROJET AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE

1.1 Impliquer les élus locaux

Outre les réunions de travail avec les élus du Comité syndical et du Bureau, le projet de révision du SCOT a été présenté et discuté à de nombreuses reprises à l'occasion d'échanges avec les élus communaux et intercommunaux.

→ Phase Diagnostic territorial, enjeux et PADD

Séminaires (journées de travail) : élus du Comité syndical réunis à 5 reprises entre Mars et Octobre 2018.

Les versions provisoires des cahiers thématiques composant le Diagnostic territorial ont été validées par le Comité syndical du 9 Juillet 2019 puis mises en ligne sur le site internet du Syndicat mixte. Suite à une réactualisation du Diagnostic territorial, les nouvelles versions actualisées des cahiers thématiques ont été actées par le Comité syndical du 9 Février 2023 puis mises en ligne sur le site internet.

Conformément au Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD ont été débattues lors des séances du Comité syndical du 22 Janvier et du 11 Février 2019. La première version du PADD rédigé a été actée par le Comité syndical le 9 Juillet 2019 avant d'être mise en ligne sur le site internet. Suite à la modification de certaines orientations, il a ensuite fait l'objet d'un nouveau débat en séances du Comité syndical les 14 Décembre 2021 et 25 Janvier 2022. Sa version amendée par le Comité syndical du 19 Janvier 2023 a ensuite été mise en ligne sur le site internet.

Consultation des communes et EPCI : les collectivités du périmètre ont été destinataires pour information et observation des cahiers thématiques du Diagnostic et du PADD par courrier du 6 Août 2019. Suite à la réactualisation de ces documents, les communes et EPCI ont été à nouveau destinataires de ces documents pour information et observation par courriers du 3 février et du 3 mars 2023.

→ Réunions de mise à niveau des nouveaux élus (suite aux élections municipales de 2020)

Suite aux élections municipales de 2020, le Syndicat mixte a organisé à destination des nouveaux élus (maires et membres du Comité syndical) deux réunions d'information sur le SCOT et l'avancée des études de la révision :

- Le 6 Octobre 2020 : à l'attention des élus de Perpignan Méditerranée et de la Communauté de Communes Sud Roussillon
- Le 8 Octobre 2020 : à l'attention des élus des Communautés de Communes des Aspres et de Roussillon Conflent

NB : Support de présentation projeté lors des deux réunions d'information aux nouveaux élus du 6 et du 8 Octobre 2020 en annexe (Pièce n°3)

→ Phase DOO

Séminaires (demi-journées/journées de travail) : élus du Comité syndical réunis à 8 reprises entre Avril 2021 et Avril 2022 pour travailler sur toutes les thématiques du SCOT.

Réunions du Bureau : élus du Bureau réunis à 2 reprises le 22 Septembre et le 21 octobre 2022 pour travailler sur certaines thématiques.

Réunions du Comité syndical : élus du Comité syndical réunis à 2 reprises le 5 Juillet 2022 et le 9 Février 2023 pour arbitrer certains points.

Consultation des communes et EPCI : les collectivités du périmètre ont été consultées à 3 reprises entre février 2021 et Mai 2022 sur les documents composant le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO, carte de synthèse du DOO et Document d'Aménagement Artisanal et Commercial). Une nouvelle consultation des collectivités du périmètre SCOT a été effectuée par courrier du 3 mars 2023 suite à la validation de la nouvelle version de chaque document par le Comité syndical du 9 Février 2023.

Rencontres territoriales avec les communes/ conseil communautaire des EPCI membres : 2 réunions de présentation ont été organisées avec les élus de la CC des Aspres le 29 Mars 2023 et la CC Roussillon Conflent le 5 Avril 2023.

Les premières versions provisoires du Document d'Orientations et d'Objectifs, de sa carte de synthèse et du Document d'Aménagement Commercial ont été mises en ligne début Février 2023. Elles ont été remplacées fin Février 2023 par les nouvelles versions validées par le Comité syndical du 9 Février 2023.

1.2 Informer les habitants et associer le grand public et informer les habitants

→ La mise à disposition des études

Conformément à la délibération du 6 Novembre 2017, les études :

- Ont été mises en ligne sur le site internet du Syndicat mixte :
 - o En Juillet 2019 pour la première version du PADD et les cahiers thématiques composant le Diagnostic territorial (premières versions) – versions actées par le Comité syndical du 9 Juillet 2023 ;
 - o En Janvier 2023 pour la seconde version du PADD actée par le Comité syndical le 19 Janvier 2023 (nouvelle version ayant remplacé la première version du PADD) ;
 - o Début Février 2023 pour la première version du DOO et du DAAC (documents non actés par le Comité syndical)
 - o Fin Février 2023 pour les dernières versions des cahiers thématiques composant le Diagnostic actées par le Comité syndical du 9 Février 2023 (versions ayant remplacé celles mises en ligne en Juillet 2023)

- Fin Février 2023 pour les versions du DOO et du DAAC actées par le Comité syndical du 9 Février 2023 (versions actées par le Comité syndical le 9 Février 2023 et ayant remplacé les versions de Janvier 2023)
- Ont été imprimées en version papier pour mise à disposition du public au siège du Syndicat mixte :
 - En Juillet 2019 pour la première version du PADD et les cahiers thématiques composant le Diagnostic territorial (premières versions) – versions actées par le Comité syndical du 9 Juillet 2023 ;
 - En Janvier 2023 pour la seconde version du PADD actée par le Comité syndical le 19 Janvier 2023 (nouvelle version ayant remplacé la première version du PADD) ;
 - Fin Janvier 2023 pour la première version du DOO et du DAAC (documents non actés par le Comité syndical)
 - Fin Février 2023 pour les dernières versions des cahiers thématiques composant le Diagnostic actées par le Comité syndical du 9 Février 2023 (versions ayant remplacé celles mises à disposition en Juillet 2019)
 - Fin Février 2023 pour les versions du DOO et du DAAC actées par le Comité syndical du 9 Février 2023 (versions actées par le Comité syndical le 9 Février 2023 et ayant remplacé les versions de Janvier 2023)
- Ont été déposées dans les 4 EPCI membres à proximité du registre de concertation à disposition du public :
 - En Juillet 2019 pour la première version du PADD et les cahiers thématiques composant le Diagnostic territorial (premières versions) – versions actées par le Comité syndical du 9 Juillet 2023 ;
 - Début Mars 2023 pour la seconde version du PADD actée par le Comité syndical le 19 Janvier 2023 (nouvelle version ayant remplacé la première version du PADD) ;
 - Début Mars 2023 pour les dernières versions des cahiers thématiques composant le Diagnostic actées par le Comité syndical du 9 Février 2023 (versions ayant remplacé celles mises à disposition en Juillet 2019)
 - Début Mars 2023 pour les versions du DOO et du DAAC actées par le Comité syndical du 9 Février 2023 (versions actées par le Comité syndical le 9 Février 2023)

→ Les réunions publiques de concertation sur le Diagnostic territorial et le PADD

Une première série de réunions publiques a été organisée les 1^{er} et 9 Octobre 2019 pour présenter au public le Diagnostic réalisé, les enjeux identifiés ainsi que les orientations du PADD. A l'occasion de ces deux réunions des panneaux d'information ont été exposés au public.

Information sur le site internet et au siège du Syndicat

Mention dans le Bulletin InfoSCOT n°8 diffusé en Septembre 2019 + information dans la presse (voir point 2.3)

Ces deux réunions ont été organisées à Perpignan et à Ille sur Têt, rassemblant près de 60 personnes :

Perpignan : le 1^{er} Octobre 2019 à 18h00, salle des Libertés (21 participants)

Ille sur Têt : le 9 Octobre 2019 à 18h00, salle des Fêtes (38 participants)

Le support de présentation, les panneaux d'exposition et le compte-rendu de ces réunions publiques ont été mis à disposition du public sur le site internet du Syndicat mixte. Ils sont disponibles en annexe (Pièces n°4,5 et 6)

NB : Synthèse des observations émises est mentionnée dans le bilan intermédiaire de la concertation réalisé pour la phase Diagnostic et PADD disponible en annexe (Pièce n°7)

→ Les réunions publiques de concertation sur le DOO

Une deuxième série de réunions publiques a été organisée en Mai 2023 pour présenter au public le DOO. A l'occasion de ces réunions, des panneaux d'information ont été exposés au public.

Information sur le site internet et au siège du Syndicat

Mention dans le Bulletin InfoSCOT n°9 en Avril 2023 + information dans la presse (voir point 2.3)

Ces réunions ont été organisées dans une commune de chacun des 4 EPCI du SCOT, rassemblant près de 130 personnes :

Perpignan : le 9 Mai 2023 à 18h00, salle des Libertés (22 participants)

Thuir : le 12 Mai 2023 à 18h00, salle Léon Jean Grégory (46 participants)

Ille sur Têt : le 15 Mai 2023 à 18h00, salle des Fêtes (31 participants)

Alénia : le 17 Mai 2023 à 18h00, Caves Ecoiffier (28 participants)

Le support de présentation, les panneaux d'exposition et le compte-rendu de ces réunions publiques ont été mis à disposition du public sur le site internet du Syndicat mixte. Ils sont disponibles en annexe (Pièces n°9,10 et 11)

NB : Synthèse des observations émises au cours des réunions publiques de Mai 2023 disponible en annexe (Pièce n°7)

1.3 Impliquer les associations et autres personnes concernées

L'ensemble des associations et personnes concernées par la révision du SCOT ont pu avoir accès aux documents et participer à la concertation au travers des modalités mises en œuvre dans le cadre de la concertation.

Il convient de noter que conformément à la possibilité offerte par le Code de l'urbanisme aucune association (agrée ou pas) n'a fait part de son souhait d'être associée aux études de la révision.

Par ailleurs, suite à l'intérêt manifesté par plusieurs organismes et fédérations du monde professionnel, des réunions ont été organisées pour leur présenter l'état d'avancement des études.

→ **Concertation avec les professionnels de la construction**

Une réunion de présentation des enjeux et du PADD a été organisée à destination des professionnels de la construction le 21 janvier 2020. Etaient invités : le COBATY, la Fédération Française du Bâtiment 66, l'UNICEM Languedoc Roussillon* et la CCI.

L'UNICEM Languedoc Roussillon a été consultée sur les études du SCOT :

- Phase Diagnostic et PADD : par courrier du 26 Juillet 2019
- Phase DOO : par courrier du 7 Mars 2023

**Organisme ayant demandé à être concerté sur les études du SCOT par mail du 31 Août 2018.*

→ **Des réunions pour une concertation approfondie avec le milieu agricole**

Le Président du Syndicat et l'équipe technique ont présenté à plusieurs reprises l'état d'avancement des études du SCOT aux acteurs du monde agricole :

- Réunion de présentation des enjeux du Diagnostic aux élus de la Chambre d'Agriculture des PO le 2 Septembre 2019.
- Réunion de présentation et d'échanges sur le PADD organisée le 27 Janvier 2020 avec la Chambre d'agriculture, COOP de France, le Syndicat des vignerons, les Jeunes Agricultures des PO, la FDSEA et l'INAO.

NB : thématiques abordées par les professionnels de la construction et le monde agricole consultables dans le bilan intermédiaire de la concertation disponible en annexe (Pièce n°7)

→ **Réunion d'échange avec le Conseil de Développement Citoyen de Perpignan Méditerranée**

Une réunion de présentation sur les enjeux, le PADD et le DOO a été organisée avec les membres du Conseil de Développement Citoyen de PMM le 27 Juin 2023.

NB : support de présentation projeté en réunion avec le Conseil de Développement Citoyen de PMM (Pièce n°16)

1.4 Consulter les personnes publiques à associer

→ Présentation des études aux personnes publiques associées, à consulter et ayant souhaité être associés

PPA définies par le Code de l'urbanisme (rf. L.132-7 à L. 132-11) : L'État, la Région Occitanie, le Conseil Régional les autorités compétentes en matière d'organisation des transports urbains (PMM + Région), les EPCI compétents en matière de PLH (PMM), la CCI, la Chambre des Métiers, la Chambre d'agriculture, la Section régionale de la conchyliculture en Méditerranée, le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion et le Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes, l'INAO, le Centre Régional de la Propriété Forestière, SNCF Réseau, les collectivités signataires d'un Programme Partenarial d'Aménagement (Canet, Sainte Marie la Mer et PMM), le SCOT Littoral Sud, le SCOT de la Narbonnaise, le SCOT Corbières Salanque Méditerranée et le PLUI valant SCOT Confluent Canigou.

Autres organismes ayant demandé à être consultés : la CLE du SAGE des Nappes de la Plaine du Roussillon (courrier du 15 Juillet 2019) et le Syndicat mixte du Bassin Versant de l'Agly (mail du 27 Février 2020)

Des réunions de présentation des études ont été organisées à l'attention des organismes mentionnés ci-avant après les phases d'élaboration du Diagnostic territorial et du PADD, puis du DOO :

- **1 réunion de présentation du Diagnostic territorial et du PADD** : le 3 Octobre 2019
- **3 réunions de présentation du DOO** : les 4, 13 Avril et 22 Mai 2023

Leurs observations et/ou avis ont été sollicités sur les documents réalisés dans le courrier d'invitation pour chacune des réunions.

- Invitation à la réunion du 3 Octobre 2019 avec envoi du Diagnostic et du PADD pour observations et/ou avis : courrier du 31 Juillet 2019
- Invitation aux réunions du 4, 13 Avril et 22 Mai 2023 avec envoi de la dernière version du PADD, des cahiers thématiques du Diagnostic et du DOO pour observations et/ou avis : courriers du 7 Mars et du 21 Avril 2023

Les EPCI et communes voisines bien que n'ayant pas indiqué vouloir être associés aux études de la révision (Art. L. 143-20 du Code de l'Urbanisme) ont été notifiés pour information et observation sur les études :

- Phase Diagnostic et PADD : par courrier du 31 Juillet 2019
- Phase DOO : par courrier du 3 Mars 2023

Il est à noter que durant l'élaboration du SCOT, de nombreux échanges ont eu lieu entre les techniciens de l'Agence d'urbanisme (assistante à maîtrise d'ouvrage du SCOT) et ceux des organismes à associer (Services de l'Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, CCI, PNR Corbières Fenouillèdes, Syndicats mixtes de bassins versants, EPCI et communes du périmètre...)

→ **Rencontres avec les Services de l'Etat**

De nombreuses réunions ont eu lieu entre les élus/ le Président du Syndicat et les Services de l'Etat (DDTM et Préfecture) tout au long des études :

- Phase Diagnostic et PADD : Le 4 Avril, 27 Mai, 5 et 14 Juin, 4 Septembre 2019 avec la DDTM
- Phase DOO : le 14 Octobre 2020, le 7 Janvier 2021, le 30 Juillet 2021, le 10 Novembre 2021, le 28 Mars 2022, le 12 Avril 2022, le 9 Juin 2022, le 4 Juillet 2022, le 20 Avril, 15 Mai et 28 Juillet 2023

Des agents de la DDTM sont intervenus à l'occasion du Comité syndical du 26 Janvier 2021 pour présenter leurs attentes sur la révision du SCOT.

→ **Réunion d'échanges avec le SCOT Littoral Sud**

Une réunion de présentation des études a été organisée entre l'équipe technique en charge des études, le Président du SCOT et le Président du SCOT Littoral Sud le 5 Septembre 2019.

→ **Réunion de présentation aux élus de la CCI**

Une réunion de présentation des études a été organisée entre l'équipe technique en charge des études, le Président du SCOT et les élus de la CCI le 9 Septembre 2019.

→ **Echanges avec le Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes**

Une réunion a été organisée sur les études du SCOT entre l'équipe technique en charge des études, le Président du SCOT et le Président du PNR le 12 Septembre 2019.

→ **Echanges avec le Conseil Départemental**

Une réunion a été organisée sur le DOO entre l'équipe technique en charge des études, le Président du SCOT et les Services du CD66 le 7 Juin 2023.

2. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

2.1 Le site internet

Le Syndicat mixte possède un site internet depuis 2006.

Ce dernier a fait l'objet en 2021 d'une refonte significative afin d'améliorer son référencement, son fonctionnement, son utilisation et son esthétisme.

Le site actuel comprend 20 pages dont une dédiée à l'information du public sur l'avancée des études et au téléchargement des documents relatifs au SCOT (page « Concertation »)

Le public, s'il le souhaite, peut adresser des observations et demander une prise de contact sur la page « Contact » qui renvoie à l'adresse mail du Syndicat mixte : scotplaine-roussillon@orange.fr

Les membres du Syndicat ont à leur disposition un espace privé non ouvert au public (« Accès élus membres ») pour le téléchargement de documents de travail / Comité syndical non communicables du public.

Des accès sécurisés (avec mot de passe) sont destinés aux partenaires du Syndicat (PPA, organismes associés...) pour leur permettre de télécharger des documents dans le cadre de leur association (études, ...)

Ce site est régulièrement actualisé à l'occasion :

- de la communication de dates de réunions (du Comité de pilotage, du Comité syndical, du Bureau, des réunions publiques, ...),
- de la validation des versions provisoires des études et de leur mise en ligne (Cahiers thématiques composant le diagnostic territorial, PADD, DOO et DAAC),
- de la mise en ligne de divers documents téléchargeables (Documents du SCOT, délibérations, bulletins d'information, comptes rendus de réunions publiques, bilan intermédiaire de la concertation ...),

Son adresse (www.scot-roussillon.fr) figure sur l'ensemble des supports des documents du Syndicat mixte.

NB : architecture du site internet disponible en annexe (Pièce n°17)

2.2 La mise à disposition de registres de concertation et des documents relatifs au schéma

Par courrier du 20 Novembre 2017, un registre a été adressé à chacun des 4 EPCI membres du SCOT.

L'avis relatif à la délibération du 6 Novembre 2017 sur les modalités de concertation paru dans l'Indépendant le 30 Novembre 2017 mentionnait la mise à disposition de ces registres dans les EPCI membres du SCOT.

Les registres (rf. 1^{ère} page en annexe) étaient destinés à recevoir les éventuelles observations de la population sur la révision du SCOT. Dans chaque EPCI, il était disponible dans le service accueil ou urbanisme et accompagné des études constituant le SCOT (Cahiers thématiques du Diagnostic territorial, PADD, DOO, Document d'Aménagement Artisanal et Commercial et carte de synthèse du DOO), et des bulletins d'information adressés par le Syndicat au fur et à mesure de l'avancée des études. Le public a pu aussi consulter au siège du Syndicat le porter à connaissance de l'Etat et tous les documents afférents au SCOT (études validées, bulletins d'information, comptes rendus de réunions publiques, bulletins d'information...) et avoir accès au registre mis à disposition.

Les 4 registres (1/ EPCI) ont été retournés au Syndicat afin de relever les éventuelles observations inscrites dans la perspective de la réalisation de ce bilan de la concertation.

Les documents relatifs aux études du SCOT ont été laissés à disposition du public dans les EPCI et au siège du Syndicat mixte jusqu'à l'arrêt du projet.

NB : Première page du registre en annexe (Pièce n°17)

→ Observations inscrites sur les registres de concertation

A l'occasion de la vérification des 5 registres de concertation par l'agent du Syndicat, les seules observations constatées ont été relevées sur le registre du Syndicat mixte. Il s'agit de correspondances adressées par courrier / mail au Syndicat et reportés pour information dans le registre :

- Trois courriers réceptionnés les 6 Mars 2018, 20 Juin 2018 et 25 Mars 2019 rédigés par ARCHI PLURY et la SCP FERRIER LEDUC BOYER PASTOR PRATS concernant une opération de lotissement du Mas Llaro et sollicitant la possibilité de construire en extension du secteur d'étalement urbain diffus délimité sur le Mas Llaro par le SCOT ;
- Un courrier de M. André BAZART adressé (par courrier recommandé avec accusé de réception reçu le 11 Octobre 2019) à un M. ZAZZI concernant la prescription de la révision du schéma du 6 novembre 2017, la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Perpignan et le règlement local de publicité intercommunal de Perpignan Méditerranée

- Un mail de M. Robert ROCA réceptionné le 20 Décembre 2019 sollicitant l’affichage dans le SCOT de la possibilité de densifier les zones d’étalement urbain diffus délimités dans le SCOT ;
- Un courrier du Collectif le Vent Tourne réceptionné le 24 Février 2020 et sollicitant des mesures de préservation des communes essentiellement situées dans les Aspres contre les projets d’énergies renouvelables, notamment les éoliennes de plus de 12 mètres de hauteur ;
- Deux courriers de M. et Mme ARMANTE reçus les 19 Octobre et 11 Décembre 2020 sollicitant le classement de terrains privés en zone constructible, en dehors des espaces agri-paysagers et à l’intérieur de la frange urbaine et rurale (au lieu d’être situés à l’extérieur de cette frange) ;
- Un courrier de conseillers municipaux de la commune de Banyuls dels Aspres réceptionné le 6 Novembre 2020 indiquant leur opposition à la construction d’éoliennes dans les Aspres et sollicitant le maintien des communes de Banyuls dels Aspres, Fourques, Passa et Tresserre en villages classés « sites promontoires » dans le SCOT ;
- Un courrier des élus d’opposition de la commune de Brouilla reçu le 17 Novembre 2020 et sollicitant des mesures de préservation des communes essentiellement situées dans les Aspres contre les projets d’énergies renouvelables, notamment les éoliennes de plus de 12 mètres de hauteur ;
- Une délibération de la mairie de Saint Jean Lasseille en date du 25 Novembre 2020 réceptionnée le 7 décembre 2020 indiquant le positionnement de la commune contre le développement d’éoliennes à proximité de la commune et plus largement sur le territoire des Aspres ;
- Un courrier de la Maison des Vignerons du Roussillon reçu le 17 Mai 2021 mentionnant son opposition au projet d’éoliennes sur les communes de Banyuls dels Aspres et Brouilla ;
- Un courrier de Mme MARTY reçu le 21 Février 2023 sollicitant le classement en zone constructible d’un terrain privé ;
- Le courrier de Mme DURAND reçu le 21 Février 2023 sollicitant le classement en zones constructibles de deux terrains privés ;
- Deux courriers de la SCI du Mas Rous reçus les 22 mars et 5 juin 2023 sollicitant la modification d’une règle du projet de DAAC pour permettre la construction de bâtiments commerciaux en continuité d’une zone commerciale existante ;
- Un mail de M. JOUVE réceptionné le 13 Mai 2023 et faisant état de commentaires divers (éoliennes de Passa, Insuffisance en eau dans les PO, Projet d’eau contre le pétrole entre la France et le Moyen Orient) suite à la réunion publique du 12 Mai 2023 organisée à Thuir ;

2.3 Les médias

→ Conférences de presse organisée par le Syndicat

Conformément à la délibération du 6 Novembre 2017, une conférence de presse a été organisée le 18 Décembre 2017 suite au lancement des études afin d’informer le public de la démarche.

Suite à cette conférence, deux articles de presses ont été publiés par :

- L'Indépendant le 20 Décembre 2017
- La Semaine du Roussillon le 3 Janvier 2018

NB : Dossier de presse, listing des organismes de presse invités et articles de presse disponibles en annexe (Pièces n°18, 19 et 20)

→ **Conférence de presse sur divers sujets concernant le SCOT**

Lors de l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs, le Président du Syndicat mixte a été interviewé à plusieurs reprises sur des sujets divers qui ont donné lieu à plusieurs articles de presse :

- Le 12 Mars 2023 sur la disponibilité du foncier, la réduction de la consommation d'espaces et l'artificialisation (Indépendant)
- Le 29 Mars 2023 sur la disponibilité du foncier (Semaine du Roussillon)
- Le 2 Avril 2023 sur la fin des zones commerciales dans la Plaine du Roussillon (Indépendant)
- Le 24 Mai 2023 sur la sobriété foncière (Semaine du Roussillon)

NB : Quelques articles disponibles en annexe (Pièce n°21)

→ **Information sur la tenue de réunions publiques**

2 réunions publiques organisées sur le Diagnostic Territorial et le PADD (le 1^{er} Octobre 2019 à Perpignan et le 9 Octobre 2019 à Ille sur Têt)

Parution de 8 publicités dans 2 journaux locaux (L'Indépendant, éditions du 23, 25, 27, 29 Septembre et du 1^{er} et 6 Octobre 2019 ; La Semaine du Roussillon, éditions du 18 et 26 Septembre 2019).

4 réunions publiques organisées sur le DOO (le 9 Mai 2023 à Perpignan, le 12 Mai 2023 à Thuir, le 15 Mai 2023 à Ille sur Têt et le 17 Mai 2023 à Alénia)

Parution de 4 publicités dans 2 journaux locaux (L'Indépendant, éditions du 29 Avril et 10 Mai 2023 ; La Semaine du Roussillon, éditions du 3 et 10 Mai 2023).

NB : Publicités disponibles en annexe (Pièces n°14 et 15)

2.4 Les bulletins d'information

Conformément à la délibération du 6 Novembre 2017, plusieurs bulletins d'information ont été réalisés à chaque grande phase d'études du SCOT afin d'informer le public de l'état d'avancement des études et des différentes actions de concertation mises en œuvre par le Syndicat.

→ Lancement des études

Réalisation en Mars 2018 et édition en 4500 exemplaires du Bulletin d'information n°7 en 4200 exemplaires.

Document mis en ligne sur le Site internet en Mars 2018 et envoyé en nombre le 9 Mars 2018 aux communes et EPCI membres du SCOT, pour mise à disposition du public.

→ Validation du Diagnostic territorial et du PADD

Réalisation en Septembre 2019 et édition en 4000 exemplaires du Bulletin d'information n°8.

Document mis en ligne sur le Site internet en Septembre 2019 et envoyé en nombre le 12 Septembre 2019 aux communes et EPCI membres du SCOT, pour mise à disposition du public.

→ Validation du DOO

Réalisation en Avril 2023 et édition en 4000 exemplaires du Bulletin d'information n°9.

Document mis en ligne sur le Site internet en Avril 2023 et envoyé en nombre le 7 Avril 2023 aux communes et EPCI membres du SCOT, pour mise à disposition du public.

NB : Bulletins d'information n°7,8 et 9 disponibles en annexe (Pièces n°22, 23 et 24)

2.5 Les collectivités locales, de précieux relais

→ Les communes et les EPCI

Les collectivités et EPCI membres du SCOT ont été sollicités par le Syndicat mixte pour publier au travers de leurs bulletins d'information communaux ou par la presse les annonces des deux cycles de réunions publiques de concertation.

Le Syndicat s'est naturellement saisi de leurs outils de communication propres pour relayer ses actions. A la connaissance du Syndicat, plusieurs communes ont publié un article dans leurs journaux d'information et sur leurs panneaux d'information communaux.

Les communes ont également participé par le biais de l'affichage en mairie et dans les principaux lieux publics à l'information sur l'organisation des réunions publiques. Pour chaque session de réunions publiques environ 500 affiches ont été adressées aux communes et EPCI :

- Par courrier du 12 Septembre 2019 pour les réunions publiques d'Octobre 2019
- Par courrier du 11 Avril 2023 pour les réunions publiques de Mai 2023

NB : exemples d'affiches disponibles en annexe (Pièces n°12 et 13)

3. EVALUATION DE LA CONCERTATION

3.1 Synthèse des actions réalisées

La concertation a été organisée tout au long de la démarche de révision du SCOT par des actions d'information et de communication.

Toutes les actions mentionnées en amont dans la délibération sur les modalités de concertation ont été mises en œuvre.

Il a été remarqué que les EPCI avaient aménagé un petit espace pour mettre à disposition du public le registre de concertation ainsi que les documents relatifs aux études du SCOT (Délibération de prescription des études, classeur comprenant les cahiers thématiques du Diagnostic, le PADD, le DOO, le DAAC et la carte de synthèse du DOO, bulletins d'information, ...)

Trois temps forts ont ponctué la concertation aux deux grandes phases de la procédure (élaboration du diagnostic et du PADD, puis du DOO) : consultation des communes et EPCI sur les études, organisation de réunions d'échanges avec les personnes publiques associées, et tenue de réunions publiques.

Outre les réunions de travail des élus du Bureau et du Comité Syndical, en tout **plus de 40 rencontres/réunions spécifiques** avec le public, le monde professionnel, les services de l'Etat, la Chambre d'agriculture, les autres personnes publiques associées et consultées, les élus et techniciens du territoire, (...) ont été organisées depuis 2017 sur la révision du schéma.

Le public, les partenaires, les élus et autres organismes associés ont émis des avis sur le SCOT qui ont été traités par le Syndicat mixte aux différentes phases de la révision du schéma.

**RECAPITULATIF DES REUNIONS DIVERSES, ACTIONS DE CONCERTATION ET D'ASSOCIATION
MENEES PAR LE SYNDICAT MIXTE TOUT AU LONG DE LA PROCEDURE DE REVISION DU SCOT**

	Phases des études		
Actions	Lancement des études	DIAGNOSTIC ET PADD	DOO
Délibération du 6 Novembre 2017 (objectifs et modalités concertation)	Adressée pour affichage aux 77 communes et 4 EPCI du périmètre SCOT le 20 Novembre 2017 → Délibération insérée dans les registres de concertation au public → Téléchargeable sur le site internet (mise en ligne le 17 Novembre 2017) → Affichée au siège du Syndicat du 17 Novembre 2017 au 19 Février 2018 → Avis paru dans la presse le 30 Novembre 2017 (Indépendant)	-	-
Conférence de presse au lancement des études	Organisée le 6 Novembre 2017 dans les locaux du Syndicat. Articles parus dans l'Indépendant du 20 Décembre 2017 et la Semaine du Roussillon le 3 Janvier 2018	-	-
Autres conférences de presse et articles de presse divers	-	-	Organisées le 9 Mars 2023 avec l'Indépendant (article de presse le 12 Mars 2023) et le 17 Mai 2023 avec la Semaine du Roussillon (article de presse le 24 Mai 2023) dans les locaux du Syndicat. Autres articles parus le 29 Mars 2023 dans la Semaine du Roussillon et le 2 Avril 2023 dans l'Indépendant.

Alimentation du site internet	Création rubriques « Révision et Concertation » - Information sur la prescription de la révision	Mise à jour régulière	Mise à jour régulière
Réception des observations sur le site internet	Lien créé (onglet « Contact ») vers la messagerie du Syndicat pour l'envoi d'observations éventuelles (Rubrique « Contact ») + adresse mail du Syndicat mixte	Lien disponible	Lien disponible
Mise à disposition du public des registres (EPCI membres)	Registre envoyé aux 4 EPCI du périmètre du SCOT par courrier du 20 Novembre 2017	A disposition du public	A disposition du public →Récupération de tous les registres Début Septembre 2023 pour relever les éventuelles observations
Mise à disposition du public d'un registre au Syndicat	Mis à disposition du public à compter du 20 Novembre 2017	A disposition du public	A disposition du public jusqu'à l'arrêt du projet de révision du SCOT
Vérification/recueil des observations du public sur les registres (syndicat, et EPCI)	-	Réalisé par un agent du Syndicat en Février 2020	Réalisé en Septembre 2023 (avant arrêt du projet) par un agent du Syndicat suite au renvoi par les EPCI du registre au Syndicat
Mise à disposition du public au Syndicat : du PAC, des études relatives au SCOT	PAC mis en libre consultation en Novembre 2017	→ PAC en libre consultation → Chemise contenant la version provisoire : - Des cahiers thématiques composant le Diagnostic territorial validés par le Comité syndical du 9 Juillet 2019 (documents mis à disposition du public en Juillet 2019) – Nouvelle version des cahiers actés par le Comité syndical du 9 Février 2023 (documents mis à disposition du public en Février 2023 en remplacement des précédents cahiers) - Du PADD débattu en Janvier et Février 2019 et acté par le Comité syndical du 9 Juillet 2019 (document mis à disposition du public en Juillet 2019) – Nouvelle version du PADD débattu en Décembre 2021 et Janvier 2022 et acté par le Comité syndical du 19 Janvier 2023 (Document mis à disposition du public en Janvier 2023 en remplacement du précédent PADD)	→ PAC en libre consultation → Chemise contenant les versions provisoires du DOO, du DAAC et de la carte de synthèse (non actées par le Comité syndical) mise à disposition du public début Février 2023 → Versions du DOO et du DAAC actées par le Comité syndical le 9 Février 2023 – Documents mis à disposition du public en Février 2023 (en remplacement des précédentes versions)

Mise en ligne des études du SCOT sur le site internet du Syndicat	-	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en ligne en Juillet 2019 de la première version du PADD et des cahiers thématiques composant le diagnostic territorial → Mise en ligne en Janvier 2023 de la seconde version du PADD (en remplacement de la première version) → Mise en ligne en Février 2023 de la seconde version des cahiers thématiques composant le Diagnostic (en remplacement des premières versions) 	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en ligne début Février 2023 des versions provisoires du DOO, du DAAC et de la carte de synthèse → Mise en ligne fin Février 2023 des versions actées du DOO, DAAC et carte de synthèse par le Comité syndical du 9 Février 2023
Mise à disposition du public des études dans les EPCI du périmètre SCOT	-	<ul style="list-style-type: none"> → Dépôt dans chaque EPCI de la première version du PADD et des cahiers thématiques du diagnostic Début Août 2019 → Dépôt dans chaque EPCI de la seconde version du PADD et des cahiers thématiques du diagnostic Début Mars 2023 	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt début Mars 2023 dans chaque EPCI d'une chemise contenant les versions provisoires du DOO, du DAAC et de la carte de synthèse actées par le Comité syndical du 9 Février 2023
Bulletins d'information	N°7 réalisé en Mars 2018 → 4200 exemplaires édités → Adressé en nombre aux collectivités et EPCI le 9 Mars 2018 → Mise en ligne sur le site internet en Mars 2018	N°8 réalisé en Septembre 2019 → 4000 exemplaires édités → Adressé en nombre aux collectivités et EPCI le 12 Septembre 2019 → Mise en ligne sur le site internet en Septembre 2019	N°9 réalisé en Avril 2023 → 4000 exemplaires édités → Adressé en nombre aux collectivités et EPCI le 7 Avril 2023 → Mise en ligne sur le site internet en Avril 2023
Réunions publiques	-	<ul style="list-style-type: none"> 2 réunions (Perpignan, et Ille sur Têt) → 2 réunions organisées dans deux communes les 1^{er} et 9 Octobre 2019 de 18h00 à 20h00 → Mise en ligne des panneaux exposés et du support de présentation mi-October 2019 → Mise en ligne du compte-rendu des réunions en Novembre 2019 	<ul style="list-style-type: none"> 4 réunions (Perpignan, Thuir, Ille sur Têt et Alénia) → 4 réunions organisées dans chacun des 4 EPCI du SCOT les 9, 12, 15 et 17 Mai 2023 → Mise en ligne des panneaux exposés et du support de présentation fin Mai 2023 → Mise en ligne du compte-rendu en juillet 2023
Information sur les lieux et dates des réunions publiques	-	<ul style="list-style-type: none"> → Dates et lieux mis en ligne sur le site internet du Syndicat en Septembre 2019 → Affichage au siège du Syndicat en Septembre 2019 → Information aux communes et EPCI par courrier du 12 Septembre 2019 avec envoi d'affiches → Publicités parues dans l'Indépendant des 23, 25, 27 et 29 Septembre 2019, dans la Semaine du Roussillon des 18 et 26 Septembre 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> → Dates et lieux mis en ligne sur le site internet du Syndicat en Avril 2023 Affichage au siège du Syndicat en Avril 2023 → Information aux communes et EPCI par courrier du 11 Avril 2023 avec envoi d'affiches → Publicités parues dans l'Indépendant des 29 Avril et 10 Mai 2023, dans la Semaine du Roussillon du 3 et 10 Mai 2023.

Réunions d'information aux nouveaux élus sur le SCOT et procédure de révision (suite aux élections municipales)	-	2 réunions organisées le 6 et 8 Octobre 2020 à Canet et à Thuir → Envoi du support présenté aux élus (Maires et membres du Comité syndical) par mail du 8 Octobre 2020	-
Séminaires de travail (élus du Comité syndical)	-	5 journées de travail organisées entre Mars et Octobre 2018	8 demi-journées / journées de travail organisées entre Avril 2021 et Avril 2022
Réunions de travail du Bureau	-	-	2 réunions de travail organisées les 22 Septembre et 21 Octobre 2022
Réunions de travail du Comité syndical	-	-	2 réunions organisées le 5 Juillet 2022 et le 9 Février 2023
Rencontres territoriales	-	-	2 réunions de présentation aux élus de la CC des Aspres le 29 Mars 2023 et aux élus de la CC Roussillon Conflent le 5 Avril 2023
Réunions de présentation des études aux PPA et organismes ayant demandé à être associés (+ demande d'avis/consultation dans le courrier d'invitation)	-	1 réunion : le 3 Octobre 2019	3 réunions : les 4 et 13 Avril, et 22 Mai 2023
Autres réunions avec des PPA	-	6 réunions d'échanges avec les Services de l'Etat en 2019 1 réunion d'échanges avec le SCOT Littoral Sud le 5 Septembre 2019 1 réunion de présentation aux élus de la CCI le 9 Septembre 2019 1 réunion d'échanges avec le PNR Corbières Fenouillèdes le 12 Septembre 2019	11 réunions d'échanges avec les Services de l'Etat entre 2020 et Août 2023 1 intervention de la DDTM en Comité syndical le 26 Janvier 2021 sur leurs attentes dans la révision 1 réunion d'échanges avec les services du CD66 le 7 Juin 2023
Réunions avec autres acteurs / monde professionnel	-	1 réunion organisée à la Chambre d'agriculture avec les élus de la Chambre le 2 Septembre 2019 1 réunion organisée au Syndicat avec les professionnels de la construction le 21 janvier 2020 (COBATY, FFB66, UNICEM LR et CCI) 1 réunion de présentation des études au Syndicat avec le monde agricole le 27 Janvier 2020 (Chambre Agri, COOP de France, Syndicat des Vignerons, Jeunes Agriculteurs des PO, FDSEA et INAO)	1 réunion de présentation des études avec les membres du Conseil de Développement Citoyen de PMM le 27 Juin 2023

Bilan de la procédure de concertation avec le public	-	Bilan intermédiaire validé par le Comité syndical du 25 Février 2020 → Mis en ligne sur le site internet en Mars 2020	Présent bilan de la Concertation
---	---	--	----------------------------------

En bleu : actions mentionnées dans la délibération du 6 Novembre 2017.

En noir : autres actions à l'initiative du Syndicat.

3.2 Avancées, limites et bilan de la concertation

Le Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon s'est saisi de multiples formes d'association, d'information et de communication autour de son projet pour toucher le plus largement possible les partenaires, élus, acteurs, habitants du territoire, associations et autres personnes concernées. Les formes mobilisées étaient des plus conventionnelles (réunions, comités), aux plus diversifiées : réunions publiques, rencontres territoriales. Il convient de remarquer que le Syndicat mixte a mis en œuvre de nombreux moyens, allant au-delà des objectifs et modalités mentionnés dans sa délibération du 6 Novembre 2017, afin d'assurer la concertation la plus large possible.

Le Syndicat mixte a essayé de s'adapter aux différents degrés de connaissance du grand public sur le SCOT, **par la rédaction de documents se voulant le plus pédagogique possible et dans un style accessible à tous.**

Les moyens d'expression mis à disposition ont été peu utilisés, à l'instar des registres restés vierges au siège des EPCI. L'adresse mail du Syndicat a été utilisée pour envoyer les quelques observations annexées au registre de concertation avec celles réceptionnées par courrier.

Devant la faible participation écrite des citoyens, le Syndicat mixte s'est efforcé de rendre plus populaire la démarche tout au long de la révision du schéma et a témoigné de son souci de toucher au plus juste la population, par exemple en multipliant les moyens d'information lors de chaque session de réunions publiques : par voie de presse, de publicités dans les médias, d'affichages par les communes, de bulletins d'information sur le SCOT, de bulletins communaux, du site internet du Syndicat.

La faible participation citoyenne sur le SCOT peut s'expliquer par la difficulté d'appréhender le « grand territoire », de comprendre qu'il s'agit d'un document de planification intercommunale et non pas d'un document opérationnel, contrairement aux PLU.

Il est à noter cependant que la participation du public aux rendez-vous du SCOT a augmenté tout au long de la procédure (présence d'une soixantaine de personnes aux premières réunions publiques, puis de près de 130 personnes à la seconde session de réunions) et que plusieurs participants ont salué la démarche.

Le Syndicat souhaite continuer ses efforts de pédagogie afin de lever les incompréhensions qui restent essentiellement focalisées sur la portée juridique du SCOT et de son rapport avec les documents d'urbanisme locaux.

La mobilisation des élus a été assez importante et régulière. Le Syndicat mixte a permis, par la sollicitation régulière des élus communaux sur les études produites et l'organisation de rencontres territoriales, des approfondissements thématiques et d'avoir de vrais débats politiques sur l'aménagement du territoire de la Plaine du Roussillon.

Les opinions exprimées ont parfois été assez tranchées, pouvant remettre par exemple en cause la stratégie de développement et d'accueil de population comportant selon certaines opinions trop de menaces (comment « limiter » la croissance démographique et en particulier le solde migratoire ?) ou au contraire par l'expression d'inquiétudes vis-à-vis de la difficulté de mise en œuvre de nouvelles dispositions réglementaires de certaines lois comme la Loi Climat et Résilience (la réduction drastique de la consommation d'espaces face aux besoins de nouveaux logements pour répondre aux futures populations et celles en place)

Face à « l'inversion de tendances » voulue par le législateur et déjà portée par le SCOT en vigueur, notamment en termes de consommation foncière, les enjeux de l'application d'un développement plus cohérent sur le territoire fortement contrasté de la Plaine du Roussillon n'ont pas fait l'économie d'un long débat qui devrait continuer tout au long de la mise en œuvre du SCOT une fois sa révision approuvée.

L'association et la consultation régulière du public, des personnes publiques associées (PPA), des organismes à consulter, des autres acteurs du territoire et des élus non membres du Syndicat a permis un débat constructif sur l'ensemble des thématiques traitées dans le SCOT.

La concertation menée tout au long des études a ainsi permis d'alimenter et de compléter les débats et réflexions portés par les élus du Comité syndical dans la définition du projet du nouveau SCOT.

Au regard de ces constats et de toutes les actions de concertation et d'associations rappelées précédemment et mises en œuvre par le Syndicat, **le bilan de la procédure de concertation s'avère POSITIF.**

Plus d'infos : www.scot-roussillon.fr

ANNEXES

1. Délibération du 6 Novembre 2017 prescrivant la révision du schéma et définissant les objectifs et modalités de la concertation
2. Avis au public (presse) relatif à la délibération sur les objectifs et modalités de concertation
3. Support de présentation des réunions de remise à niveau des nouveaux élus (Octobre 2020)
4. Support de présentation des réunions publiques d'Octobre 2019
5. Panneaux exposés lors des réunions publiques d'Octobre 2019
6. Compte rendu des réunions publiques d'Octobre 2019
7. Bilan intermédiaire de la concertation avec le public réalisé par le Syndicat après la phase d'étude Diagnostic et PADD
8. Synthèse des thématiques abordées par le public lors des réunions publiques de Mai 2023
9. Support de présentation des réunions publiques de Mai 2023
10. Panneaux exposés lors des réunions publiques de Mai 2023
11. Compte-rendu des réunions publiques de Mai 2023
12. Affiches informant de l'organisation des réunions publiques en Octobre 2019
13. Affiches informant de l'organisation des réunions publiques en Mai 2023
14. Publicités (par voie de presse) informant de l'organisation des réunions publiques en Octobre 2019
15. Publicités (par voie de presse) informant de l'organisation des réunions publiques en Mai 2023
16. Support de présentation de la réunion du 27 Juin 2023 à l'attention du Conseil de Développement Citoyen de PMM
17. Architecture du site internet du Syndicat mixte
18. Dossier de presse réalisé pour la Conférence du 18 Décembre 2017
19. Listing des organismes de presse invités à la Conférence de presse du 18 Décembre 2017
20. Article paru dans la presse locale suite à la Conférence de presse du 18 Décembre 2017
21. Autres articles de presse
22. Bulletin d'information InfoSCOT n°7
23. Bulletin d'information InfoSCOT n°8
24. Bulletin d'information InfoSCOT n°9